



Commune de Néoules  
Var 83136

## CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 10 avril 2012 à 18H00

### Compte-rendu de la séance

article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille douze, aux date et heure ci-dessus mentionnées, le Conseil Municipal de la commune de Néoules, légalement convoqué le 2 avril 2012, conformément à l'article L2121-10 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Maire.

Étaient présents : M. A. GUIOL, M. P. LAUGIER, MME R. SKRIBLAK, M. J. ELIE, M. C LACOMBE, M. C. RYSER, M. J.P. DAZIANO, M. C. SERRET, MME I. GATTI, MME M.C. BICHAUD (à partir du point de l'ordre du jour n°2), M. G. ARNAUD, M. R. ACCUSANO, MME N. LEBON.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : MME R. AVELINE pouvoir à M. C. LACOMBE M. J.C. DOUMENC pouvoir à M. R. ACCUSANO

Etaient absents excusés : M. R GRISOLLE, MME A. BOSSEZ, MME H. CHARLES,

Nombre de membres composant l'assemblée	: 19
Nombre de membres en exercice	: 18
Nombre de membres présents	: 12 au point n°1 et 13 à partir du point n°2
Quorum	: 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-Paul DAZIANO secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur André GUIOL

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 février 2012 : avis favorable à l'unanimité.
- Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations : néant à cette séance.
- Signature des documents : Feuille de présence du Conseil Municipal du 10 avril 2012

## FINANCES

### 1. Modification de l'Affectation M14 - Rapporteur Monsieur André GUIOL

L'affectation votée après l'adoption du Compte Administratif 2011 couvrirait comme il se doit la dépense relative à l'annuité en capital des emprunts contractés par la Commune. Cependant le montant des Restes à Réaliser, très majoré, entraîne un déficit de la Section d'Investissement.

Les services préfectoraux, assurant le contrôle de légalité, nous invitent cette année à couvrir ce déficit conduisant à une affectation au 1068 légèrement différente : 233 000 €

Vote : à l'unanimité, le conseil décide de rapporter la délibération d'affectation du résultat du 29 février 2012, vote l'affectation au 1068 pour 233 000 € et reporte à la section de fonctionnement 247 589.06 €.

**2. Vote des Taux d'imposition 2012** - Rapporteur Monsieur André GUIOL  
Madame Mary-Claude BICHAUD rejoint l'assemblée.

Le Conseil Municipal se prononce et délibère spécifiquement sur le vote des taux pour l'année 2012.

	<b>TAUX 2011</b>	<b>TAUX 2012</b>
Taxe d'Habitation	16,00	16.00
Taxe sur le Foncier Bâti	16,36	16.36
Taxe sur le Foncier Non Bâti	94,37	94.37
C.F.E.	36,58	36.58

Vote : à l'unanimité le conseil fixe les taux 2012, étant rappelé qu'ils sont identiques à ceux de 2011.

**3. Vote du Budget de la Commune (M 14) 2012** - Rapporteur Monsieur André GUIOL

Les chapitres en Dépenses et en Recettes, sont explicités.

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 2 791 430,06 €**

**En Dépenses :**

**Le Chapitre 011** : charges à caractère général, doit faire l'objet de toutes les attentions, car il « supporte » notamment les coûts de possession induits par nos derniers investissements. Ce chapitre doit connaître une stabilisation en 2012 du fait notamment du transfert des dépenses liées à la structure multi accueil.

**Le Chapitre 012** : charges de personnel, connaît une légère augmentation pour commencer à doter les services du personnel nécessaire : Animation Jeunesse, Services Techniques avec la spécialité Espaces Verts.

**Le Chapitre 014** : reconduction de l'inscription, en dépenses, du FNGIR, notre contribution consécutive à la réforme territoriale et à la suppression de la Taxe Professionnelle.

**Le Chapitre 65** : connaît cette année une augmentation sensible due au transfert des charges liées à la structure multi accueil. L'impact de l'aménagement de la Rue Jean Aicard ainsi que le projet du Chemin des Arrosants, se manifesteront en 2013.

**Les autres Chapitres** sont stabilisés : 66 charges financières, 042 amortissements, etc.

**En Recettes :**

Notons que la Loi des Finances revalorise les bases de la fiscalité locale de 1,8 %, que la DGF est stable en Euros constants... et donc en baisse relative. Dans ce contexte, il n'est cependant pas proposé d'augmentation des taux des 4 Taxes sur la Commune, comme annoncé lors de la Cérémonie des Vœux du Maire en janvier dernier.

Vote : la section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité.

**Le Section d'Investissement**

Elle traduit la volonté d'Investissement de la Commune pour l'année 2012.

Le Budget présenté reflète à la fois les projets évoqués et les décisions avalisées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Chaque programme est présenté et explicité.

Nécessité d'aménager le cimetière cette année et de lancer la Maîtrise d'œuvre de la construction de la future Mairie.

Le soutien de la Communauté de Communes dans le domaine du sport et des jeunes, nous invite à inscrire au BP la fin de l'aménagement de l'Espace Ribière : un court de tennis, le club house et un mini stade synthétique dans une seconde phase.

Les acquisitions de véhicules (police, service technique et espaces verts) sont programmées. L'achat du mini-bus est différé ; cette acquisition nécessite une étude approfondie.

Vote : la section d'investissement est adoptée à l'unanimité.

Le Budget Primitif de la commune (M14) 2012 est voté à l'unanimité

#### **4. Vote du Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M 49) pour 2012 -**

Rapporteur Monsieur André GUIOL

Les Chapitres en Dépenses et en Recettes, sont explicités.

Le budget présenté reflète à la fois les projets évoqués et les décisions avalisées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'année est marquée par le renouvellement de la Délégation de Service Public, en espérant que la négociation « libère » quelques marges de manœuvre sur ce budget, et nous permette ainsi de mener à bien les derniers projets d'extension du réseau d'eau dans nos Quartiers.

Vote : la section d'exploitation est adoptée à l'unanimité.

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité.

Le Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M49) 2012 est voté à l'unanimité.

#### **5. Vote des subventions 2012 aux associations -** Rapporteurs Madame

Isabelle GATTI et Monsieur Pascal LAUGIER

Monsieur Pascal LAUGIER souhaite remercier Madame Isabelle GATTI pour son implication.

Le détail des propositions de soutien aux Associations est présenté et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Cette proposition est le résultat à la fois du respect de l'enveloppe fixée et du travail de la commission, « Vie Associative », qui a analysé les rapports moraux et financiers des associations subventionnées. Il est rappelé le rôle déterminant de l'action associative aux côtés de la Municipalité pour contribuer au « Vivre Ensemble ».

L'indemnité pour frais de représentation du Maire est proposée pour un montant 2012 de 1 000 €.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général pour les fêtes et animations 2012.

Vote : A l'unanimité l'assemblée approuve les subventions aux associations 2012. Le montant total attribué est de 54 885 €.

L'indemnité pour frais de représentation au Maire est adoptée à 14 voix pour et 1 abstention.

La subvention auprès du Conseil Général pour les festivités 2012 est approuvée à l'unanimité.

#### **6. Modification des statuts de la Société Publique Locale « Ingénierie départementale 83 » -** Rapporteur Monsieur André GUIOL

Le Conseil a précédemment délibéré le 28 juin 2011 (délibération n° 16) sur l'adhésion de la Commune de Néoules à la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 » créée le 5 octobre 2011. Cette délibération prévoyait l'achat d'une action au prix unitaire de 200 € et approuvait les statuts de ladite société.

L'actionnaire Conseil Général a accepté de céder 183 actions au profit de nouvelles collectivités territoriales. Ceci a pour conséquence de modifier les statuts tant pour la composition du capital social que pour la composition du Conseil d'Administration.

Vote : A l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent la modification des statuts de la Société Publique Locale « ingénierie départementale 83 »

**7. Signature d'une convention cadre liant la Commune avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale** - Rapporteur Monsieur André GUIOL

Depuis plusieurs années, des conventions cadres de partenariat lient le C.N.F.P.T. et les collectivités afin de définir le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation. La convention cadre est le document indispensable et préalable pour permettre aux agents de suivre des formations payantes. Elle n'engage pas la Commune de Néoules mais précise le cadre d'une éventuelle commande. Les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à la signer.

Vote : A l'unanimité l'assemblée approuve la convention cadre entre le C.N.F.P.T. et la commune pour les actions de formation non couvertes par la cotisation.

**8. Fixation du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (I.R.L.) pour l'année 2011** - Rapporteur Monsieur André GUIOL

La commune est susceptible de verser aux instituteurs la différence entre la D.S.I. (Dotation Spéciale aux Instituteurs) fixée par l'Etat et l'IRL (Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs) déterminée par le Préfet départemental après consultation des représentants des collectivités locales (Maires et Conseillers Généraux) et les délégués du personnel de l'enseignement.

Vote : A l'unanimité l'assemblée adopte le montant de l'I.R.L 2011 de 3 360,06 € fixé par la Préfecture.

**9. Renouvellement de la convention liant la Commune avec la Fédération des Œuvres Laïques** - Rapporteur Monsieur André GUIOL

Comme tous les ans la F.O.L. propose de signer une convention relative au partenariat « cinéma itinérant ».

Le montant annuel s'élève à 2 589 € pour 20 jours d'interventions

Vote : A l'unanimité les membres du Conseil se prononcent favorablement quant à cette participation et autorisent Monsieur le Maire de signer la convention.

**10. Renouvellement de la convention liant la Commune avec le Service de Maintenance Matériel Incendie** - Rapporteur Monsieur André GUIOL

Comme tous les ans, la S.M.M.I. propose de signer une convention relative à l'entretien des hydrants de la Commune de Néoules.

Le montant d'élève à 39 € H.T. X 43 hydrants = 1 677 € H.T.

Vote : Les membres du Conseil approuvent cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

**11. Compensation des travaux supplémentaires accomplis par les agents pour élections.** Rapporteur Monsieur André GUIOL

En vue des prochaines élections, certains agents communaux seront présents les dimanches des élections.

Pour compenser ces travaux supplémentaires l'assemblée confirme l'attribution des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) pour les agents de catégorie B et C.

Il est rappelé que cette indemnité a été approuvée par délibération n° 18 du 13 septembre 2011 fixant le régime indemnitaire des agents.

Vote : à l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution des IHTS pour compenser les travaux supplémentaires accomplis par les agents pour les élections

## **JEUNESSE / C.C.A.S.**

### **12. Politique enfance jeunesse - Rapporteur Madame Renée SKRIBLAK**

Par délibération n°7 en date du 29 octobre 2007, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une politique enfance jeunesse, en gestion communale et en partenariat avec un prestataire de services, pour les années 2008 à 2011.

Il convient aujourd'hui de définir, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, les actions à reconduire et les nouvelles orientations souhaitées pour la période 2012 à 2015.

L'accueil de loisirs et la prestation enfance jeunesse feront l'objet de demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiales.

Il convient, à cette séance, de reconduire le contrat pour le périscolaire et la crèche et d'acter la montée en puissance des Activités de Loisirs Sans Hébergement.

Vote : à l'unanimité l'assemblée confirme la poursuite de la politique enfance jeunesse pour la période 2012-2015.

### **13. Désignation d'un élu, pour devenir membre du C.C.A.S -**

Rapporteur Monsieur André GUIOL

Monsieur Simon DAROK ayant démissionné du C.C.A.S, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir désigner un nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Il est proposé de désigner Madame Ariane BOSSEZ.

Vote : à l'unanimité Madame Ariane BOSSEZ est nommée pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

### QUESTIONS ORALES :

Aucune question n'est formulée.

La séance est levée à 20h00.

**Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 13 avril 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.**

A Néoules, le 13 avril 2012.

André GUIOL  
Maire de Néoules

